



école secondaire Jules-Verne



FOIRE AUX QUESTIONS

Diplôme IB : Consiste en la réalisation d'un tronc commun (TdC, CAS et Mémoire) auquel on ajoute six matières du diplôme dont trois au niveau supérieur. Tout cela en fonction d'un engagement de deux ans (11-12^e année) (voir [cours offerts à Jules-Verne](#))

Cours IB : Matière IB prise individuellement en fonction d'un engagement de deux ans.

Q. Les cours IB sont-ils plus difficiles que leur équivalent de Colombie-Britannique (CB) ?

R. Les cours IB de niveau moyen représentent une quantité de matière et un niveau d'effort semblables aux programmes de la Colombie-Britannique.

Q. Pourquoi alors voit-on le Diplôme IB comme étant plus difficile que le parcours CB ?

R. La difficulté du Diplôme IB vient de l'exigence de prendre six matières sur deux ans, dont trois au niveau supérieur en plus du tronc commun (TdC, CAS, et Mémoire). Ceci revient à accomplir 108 crédits alors que le ministère de la Colombie-Britannique demande 80 crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Q. Il y a-t-il un examen d'entrée ? Comment puis-je m'y préparer ?

R. Il n'y a pas d'examen d'entrée pour faire partie du programme IB à Jules-Verne. Nous nous réservons le droit cependant de convenir d'une rencontre avec les parents et le/la candidat/e dans l'éventualité où nous prévoyons que le Diplôme IB représente un défi trop grand pour le/la candidat/e et ne convient pas à son cheminement actuel. Il se peut aussi que nous vous convoquions dans l'éventualité où certains cours puissent représenter un défi supplémentaire pour le/la candidat/e.



école secondaire Jules-Verne

Notez que l'absence de rencontre formelle ne veut en aucun cas dire que le Diplôme IB sera facile pour votre enfant. Le Diplôme IB est un programme exigeant qui mettra à l'épreuve l'élève dans plusieurs aspects. L'équipe de Jules-Verne accompagne l'élève ainsi que sa famille tout au long de ce parcours.

Q. Qui peut venir à Jules-Verne pour tenter l'expérience du programme IB ?

R. Toute personne qui a le droit de s'inscrire à Jules-Verne selon l'article 23 de la Charte des droits et libertés du Canada et qui réside dans la zone de fréquentation de l'école peut venir vivre l'IB à Jules-Verne.

Q. Dois-je absolument prendre une matière du groupe 3 (Individus et sociétés) si je veux faire le Diplôme ?

R. Oui. Le programme du Diplôme IB a pour objectif de former des élèves qui ont une excellente base de connaissances variées et approfondies et qui s'épanouissent sur les plans physique, intellectuel, émotionnel et éthique.

Q. Est-ce que le programme du Diplôme IB en vaut la peine ?

R. Cette question mérite une réponse personnelle et individualisée. Dans une perspective de développer une volonté d'apprendre, une forte éthique de travail saura vous servir peu importe votre parcours post-secondaire et vous donnera une sensibilité internationale. OUI

Si on parle uniquement de l'admission à l'université ? Nous vous suggérons de consulter le site de l'université choisie.



école secondaire Jules-Verne



Q. Est-ce vrai que les élèves IB ne dorment jamais, échouent tous leurs tests et n'ont pas de vie sociale ?

R. En somme, NON ! Lors du passage de la 10^e à la 11^e année, vous constaterez déjà des changements d'habitudes chez les différents types d'élèves. La gestion du sommeil est une des habitudes que doivent gérer tous les élèves, peu importe leur parcours.

En ce qui concerne l'échec des tests, cela n'a pas la même signification pour tous. Nous avons déjà eu des élèves qui ont fait le parcours IB, avec plaisir, pour l'expérience, et ce, même s'ils obtenaient des notes très faibles, alors que d'autres ont quitté dès les premières embûches. Les élèves qui complètent le programme du Diplôme IB apprennent de leurs erreurs et se relèvent après une épreuve. Ils sont plus résilients et persévèrent plus souvent lors d'épreuves futures.

Q. Est-il possible de choisir seulement certains cours IB dans mon parcours à Jules-Verne? (Certificat)

R. Oui, selon certaines restrictions.

Q. Puis-je sortir du programme entre la 11^e et 12^e année ?

R. Oui.

Q. Est-ce que les universités vont voir que j'ai abandonné le programme à mi-chemin ?

R. Peut-être, considérant que votre relevé de note officiel comportera des codes IB en 11^e année, mais pas en 12^e. Or, ce genre de détails n'a jamais eu d'impact sur l'admissibilité à un programme universitaire jusqu'à maintenant.



école secondaire Jules-Verne



Q. Comment les universités reconnaissent-elles le programme du Diplôme IB ?

R. Les universités reconnaissent le programme du Diplôme comme offrant une préparation supérieure aux études post-secondaires. Plusieurs universités ont d'ailleurs établi leur propre grille de conversion IB et acceptent des candidatures IB en pré-inscription, c'est-à-dire avant les admissions officielles. Plusieurs vont jusqu'à reconnaître l'obtention de crédits universitaires si les notes sont au-dessus d'un certain seuil. Certaines vont même jusqu'à créditer une année entière d'études !

Considérant que chaque université a ses propres critères d'admission, nous vous recommandons de faire vous-même vos vérifications directement auprès de l'université de votre choix.

Q. Il y a-t-il des frais associés au programme IB ?

R. Jusque maintenant aucun frais d'inscription n'a été demandé.